



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 29 septembre 2015

Préavis N° 11/2015 concernant le maintien de la taxe au sac ou passage à la taxe au poids ?

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 28 septembre 2015 présidée par Monsieur Daniel Berner, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 11/2015,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 3 avis contraires et 10 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application du concept de la taxe au sac intercommunal sur le territoire communal

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 28 septembre 2015.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Daniel Berner

La secrétaire


Tommasina Maurer

